



Mayenne



Conseil individuel



Nous contacter



Nous contacter



Objectifs

Réaliser un état des lieux des pratiques environnementales

S'engager dans une boucle d'amélioration continue accompagné par un conseiller de la Chambre de métiers

Augmenter sa notoriété auprès de la clientèle

Agir et s'engager pour son territoire



Descriptif

La marque Eco-Défis® valorise les entreprises qui mettent en place des actions concrètes en faveur de l'environnement autour de 7 thématiques : déchets, emballages, énergie, transport, eau, produits et sociétal-durable.

Comment obtenir la marque ECO-DEFIS® ?

1. Un conseiller de votre chambre de métiers et de l'artisanat vous accompagne pour réaliser un bilan de vos pratiques environnementales
2. Vous choisissez 3 défis à relever dans 3 thématiques différentes
3. Votre dossier est présenté au comité d'attribution régional
4. Vous obtenez la marque Eco-Défis® pour l'année en cours et un kit de communication vous sera remis

Pour conserver la marque les années suivantes, vous devez relever **un nouveau défi par an**.

Partenaires :

ADEME, collectivités territoriales

(notamment les territoires labellisés Zéro Déchet Zéro Gaspillage)



02 43 49 88 70

entreprises53@artisanatpaysdelaloire.fr



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Région Pays de la Loire
Mayenne